



AC131 CONVENTION 2021

Kit mobilité d'études (SMS)

- ✓ Contrat de mobilité
- ✓ Annexe I : les conditions générales
- ✓ Annexe II : la charte de l'étudiant Erasmus+

Document à compléter par l'étudiant (texte surligné en vert) et à signer.

Puis à renvoyer à timothee.guerin@le-mirail.fr au format .docx pour remplissage de la partie administrative (texte surligné en rouge) et contresignature.

Puis à envoyer à l'établissement partenaire pour signature.

GRANT AGREEMENT FOR STUDY MOBILITIES CONTRAT DE MOBILITÉ POUR MOBILITÉS D'ÉTUDES

The content of the template sets minimum requirements and as such, they should not be deleted.
Ce document contient les éléments minimums requis, aucun ne doit être supprimé.

Field : Higher Education / **Domaine** : enseignement supérieur

Academic year : 20..... /20..... / **Année académique** : 20..... /20.....

Full official name of the sending organisation : Le Mirail Immaconcept / **Nom légal de l'établissement d'envoi** : Le Mirail Immaconcept

Erasmus Code/Code Erasmus : F BORDEAU67

Address (official address in full) : 36 rue du Mirail, 33000 Bordeaux / **Adresse (adresse légale complète)** : 36 rue du Mirail, 33000 Bordeaux

**Called hereafter "the organisation", represented for the purposes of signature of this agreement by [first and last name and function], on the one part, and
Ci-après dénommé "l'établissement", représenté pour la signature de cet accord par [prénom, nom et fonction] d'une part, et**

Student name and forename / **Prénom et NOM du participant** :

Date of birth / **Date de naissance** :

Address (official address in full) / **Adresse (adresse officielle complète)** :

Phone / **Téléphone** :

E-Mail / **Adresse électronique** :

Study Cycle : First cycle Second cycle Short cycle One-cycle study programme
Cycle d'études : 1^{er} cycle (licence) 2^e cycle (master) Cycle court (max. 30 jours)

Subject area (degree in sending organisation) / **Domaine d'études (diplôme de l'établissement d'envoi)** :

ISCED- F Code / **Code CITE-F** : effacer l'une des deux lignes suivantes :
- 0211 Techniques audiovisuelles et production multimédia (design graphique)
- 0212 Stylisme, décoration et design industriel (packaging, scénographie, design d'espace)

Number of completed higher education study years / **Nombre d'années d'études supérieures achevées au début de la mobilité** :

Bank account where the financial support should be paid:
Numéro de compte bancaire sur lequel l'aide financière sera versée :

Bank account holder (if different than student):
Titulaire du compte (si différent de l'étudiant) :

Bank name / **Nom de la banque** :

Clearing/BIC/SWIFT : **IBAN** :

Called hereafter "the participant", on the other part, / Ci-après dénommé "le participant" d'autre part,

Have agreed to the Special Conditions and Annexes below which form an integral part of this agreement ("the agreement"):
Ont accepté les conditions particulières et annexes ci-dessous, qui font partie intégrante du présent contrat (« le contrat ») :

Annex I General Conditions / Conditions générales
Annex II Erasmus Student Charter / Charte de l'étudiant Erasmus+.

The terms set out in the Special Conditions shall take precedence over those set out in the annexes.
Les conditions particulières prévalent sur les annexes.

The participant receives / Le participant est :

a financial support from Erasmus+ EU funds / allocataire de fonds européens Erasmus+

- a zero-grant / non-allocataire de fonds européens Erasmus+
- a financial support from Erasmus+ EU funds combined with zero-grant / partiellement allocataire de fonds européens Erasmus+.

The financial support includes / L'aide financière comprend :

- Individual support for long-term physical mobility / Contribution aux frais de séjour mobilité physique longue (1 ou 2 semestres)
- Individual support for short-term physical mobility / Contribution aux frais de séjour mobilité physique courte (max. 30 jours)
- Top-up support for students with fewer opportunities on long-term mobilities / Complément pour participant avec moins d'opportunités mobilité longue **250 EUROS/MOIS**
- Top-up support for students with fewer opportunities on short-term mobilities / Complément pour participant avec moins d'opportunités mobilité courte **100 EUROS ou 150 EUROS**
- Top-up for traineeship activity / Complément mobilité de stage **150 EUROS/MOIS**
- Travel support (standard travel or green travel) / Frais de voyage (standard ou écoresponsable)
- Green travel individual support top-up (single contribution) / Complément moyen de transport écoresponsable (covoiturage, bus, train, bateau) (montant selon destination)
- Additional travel days (additional individual support days) / Jours supplémentaires voyage pour transport écoresponsable (à comptabiliser dans les jours ouvrant contribution aux frais de séjour)
- Expensive travel support (based on real costs) / Coûts exceptionnels pour frais de voyage élevés (basés sur les frais réels)
- Inclusion support (based on real costs) / Soutien pour l'inclusion (basés sur frais réels)

SPECIAL CONDITIONS / CONDITIONS PARTICULIÈRES

ARTICLE 1 – SUBJECT MATTER OF THE AGREEMENT / OBJET DU CONTRAT

- 1.1 The organisation shall provide support to the participant for undertaking a mobility activity for *studies* under the Erasmus+ Programme.
L'établissement s'engage à apporter son aide au participant engagé dans une activité de mobilité d'études du programme Erasmus+.
- 1.2 The participant accepts the support specified in article 3 and undertakes to carry out the mobility activity for *traineeship* as described in Annex I.
Le participant accepte l'aide financière indiquée à l'article 3 et s'engage à réaliser son contrat d'études (Online Learning Agreement) tel que défini ici : <https://www.learning-agreement.eu/>.
- 1.3 Amendments to the agreement shall be requested and agreed by both parties through a formal notification by letter or by electronic message.
Tout avenant au contrat devra être demandé et accepté par les deux parties de manière formelle, par courrier postal ou électronique.

ARTICLE 2 – ENTRY INTO FORCE AND DURATION OF MOBILITY / PRISE D'EFFET DU CONTRAT ET DURÉE DE LA MOBILITÉ

- 2.1 The agreement shall enter into force on the date when the last of the two parties signs.
Le contrat prend effet à la date de signature de la dernière des deux parties.
- 2.2 The physical mobility period shall start on [date] at the earliest and end on [date] at the latest. The start date of the mobility period shall be the first day that the participant needs to be physically present at the receiving organisation and the end date shall be the last day the participant needs to be physically present at the receiving organisation.
[For participants attending a language course provided by another organisation than the receiving institution/organisation as a relevant part of the mobility period abroad: the start date of the mobility period shall be the first day of language course attendance outside the receiving organisation]. If applicable, [X] travel days shall be added to the duration of the mobility period and included in the calculation of the individual support.
La période de mobilité physique commencera le ... / ... / au plus tôt et se terminera le ... / ... / au plus tard (veuillez renseigner ici les dates le plus exactes possible : votre subvention sera calculée en fonction. Si l'information n'apparaît pas sur le site Web de l'établissement d'accueil, veuillez contacter son administration). La date de début de mobilité sera le premier jour de présence physique obligatoire du participant dans l'organisme d'accueil et la date de fin sera le dernier jour de présence physique obligatoire.
[Pour les participants inscrits à un cours de langue considéré comme pertinent et intégré à la mobilité mais réalisé dans un établissement différent de l'établissement d'accueil : la date de début de mobilité sera le 1^{er} jour du cours de langue].
Si applicable : [x] jours de voyage seront ajoutés à la durée de la période de mobilité et inclus dans le calcul de la contribution aux frais de séjour (dans le cas de voyages rendus plus longs en nombre de jours par le choix d'une mobilité écologique).
- 2.3 The participant shall receive a financial support from Erasmus+ EU funds for [.....] months and [.....] days for [long-term mobility] or [short-term mobility]
Le participant recevra une aide financière de fonds européens Erasmus+ pour mois et jours pour une mobilité physique de longue durée ou de courte durée.
For long-term mobility: the total duration of the physical mobility period shall not exceed 12 months, including any zero grant period. For short-term mobility, the total duration of the physical mobility period shall not exceed 30 days.
Pour une mobilité longue durée : la durée totale de mobilité physique ne devra pas excéder 12 mois, période non financée comprise. Pour une mobilité courte durée, la durée totale de mobilité physique ne devra pas excéder 30 jours.
- 2.4 The participant may submit a request concerning the extension of the mobility period within the limit set out in article 2.3. If the organisation agrees to extend the duration of the mobility period, the agreement shall be amended accordingly.
Le participant peut demander une extension de sa période de mobilité dans les limites fixées à l'article 2.3. Si l'établissement accepte la prolongation de la durée de mobilité, le contrat devra être modifié en conséquence.
- 2.5 The Transcript of Records or Traineeship Certificate (or statement attached to these documents) shall provide the confirmed start and end dates of duration of the mobility period.
Le relevé de notes ou l'attestation de stage (ou tout justificatif annexé à ces documents) devront comporter les dates effectives de début et de fin de mobilité.

ARTICLE 3 – FINANCIAL SUPPORT / AIDE FINANCIÈRE

- 3.1 The financial support is calculated following the funding rules indicated in the Erasmus+ Programme Guide.
L'aide financière est calculée sur la base des règles financières du guide du programme Erasmus+.
- 3.2 The participant shall receive financial support from Erasmus+ EU funds for [X days] of physical mobility
[the number of days shall be equal to the duration of the physical mobility period plus travel days including green travel if applicable; if the participant is not going to receive financial support for a part or the entire mobility period, this number of days should be adjusted accordingly]
Le participant recevra une aide financière de fonds européens Erasmus + pour jours de mobilité physique.
Le nombre de jours devra être égal à la durée de la mobilité physique + les jours de voyage pour utilisation d'un moyen de transport écoresponsable, si applicable. Si le participant est non-allocataire partiel ou total, le nombre de jours devra être ajusté en conséquence.
- 3.3 The total financial support for the mobility period is EUR [...], corresponding to EUR [[for long-term mobility] [...] per month and EUR [...] per extra days] [[for short-term mobility] EUR 70 per day up to the 14th day of physical activity and EUR 50 per day from the 15th day [if applicable: and includes applicable top-ups] [if applicable: and includes EUR [...] for travel.[For zero-grant participants, the contribution for travel should be 0] [if applicable: and includes EUR [...] for [...] funded travel days].
Le montant total de l'aide financière accordée est de : €,
 pour une mobilité de longue durée : 490/540/600 € par mois et 16/18/20 € par jour supplémentaire.
 pour une mobilité de courte durée : 70 € par jour jusqu'au 14^e jour, 50 € par jour à partir du 15^e jour
- Et inclut, si applicable :
..... € de complément(s)
180-210/275-320/530-610 € pour la contribution aux frais de voyage (non applicable pour les non-allocataires)
0-1-2-3-4 € pour les jours de voyage financés (moyens de transport écoresponsables – se référer au guide du programme)
- 3.4 The reimbursement of costs incurred in connection with inclusion needs [If the participant is entitled to a travel grant: or expensive travel costs], when applicable, shall be based on the supporting documents provided by the participant.
Le remboursement des coûts liés au soutien pour l'inclusion (si le participant se voit accorder une contribution aux frais de voyage ou des coûts exceptionnels) se fera sur la base de documents justificatifs fournis par le participant.
- 3.5 The financial support may not be used to cover similar costs already funded by EU funds.
L'aide financière ne pourra être utilisée pour couvrir des coûts faisant déjà l'objet d'un financement européen.
- 3.6 Notwithstanding article 3.5, the grant is compatible with any other source of funding including revenue that the participant could receive working beyond its studies/traineeship as long as he/she carries out the activities foreseen in Annex I.
Nonobstant l'article 3.5, la subvention est compatible avec toute autre source de financement, y compris une rémunération perçue par le participant travaillant pendant ses études/son stage, dans la mesure où les activités prévues dans son contrat d'études sont réalisées.

ARTICLE 4 – PAYMENT ARRANGEMENTS / PAIEMENT

- 4.1 Within 30 calendar days following the signature of the agreement by both parties or upon receipt of confirmation of arrival, and no later than the start date of the mobility period, a pre-financing shall be made to the participant representing [organisation to choose between 70% and 100%] of the amount specified in Article 3. In case the participant did not provide the supporting documents in time, according to the sending organisation's timeline, a later payment of the pre-financing can be exceptionally accepted, based on justified reasons.
Dans un délai de 30 jours calendaires suivant la signature du contrat par les 2 parties, ou après réception de la confirmation d'arrivée, et au plus tard à la date de début de la mobilité, un préfinancement devra être versé au participant représentant 100 % du montant spécifié à l'article 3. Dans le cas où le participant ne fournit pas les documents requis dans les délais impartis fixés par l'établissement d'envoi, un report du délai de paiement du préfinancement pourra être exceptionnellement accepté s'il est justifié.
- 4.2 If the payment under article 4.1 is lower than 100% of the financial support, the submission of the participant final report via the online EU survey tool shall be considered as the participant's request for payment of the balance of the financial support. The organisation shall have 45 calendar days to make the balance payment or to issue a recovery order in case a reimbursement is due.
Si le paiement défini à l'article 4.1 est inférieur à 100 % de l'aide financière, la soumission en ligne du rapport du participant sera considérée comme demande de paiement du solde par le participant. L'établissement disposera de 45 jours calendaires pour effectuer le versement du solde ou émettre un ordre de reversement en cas de remboursement.

ARTICLE 5 – INSURANCE / ASSURANCE

5.1 The organisation shall make sure that the participant has adequate insurance coverage either by providing itself the insurance, or by making an agreement with the receiving organisation for the latter to provide the insurance, or by providing the participant with the relevant information and support to take an insurance on their own. [In case the receiving organisation is identified as the responsible party in art 5.3, a specific document shall be attached to this grant agreement defining the conditions of the insurance provision and including the consent of the receiving organisation.]

L'établissement devra s'assurer que le participant bénéficie d'une couverture adéquate en matière d'assurances, soit en lui fournissant les assurances nécessaires, soit en ayant un accord avec l'organisme d'accueil afin que ce dernier couvre le participant, ou en apportant au participant l'information et l'aide afin qu'il puisse contracter une assurance par ses propres moyens. Dans le cas où l'organisme d'accueil est identifié comme la partie responsable à l'article 5.3, un document spécifique doit être joint au présent contrat, définissant les conditions d'assurance et incluant le consentement de l'organisme d'accueil.

5.2 Insurance coverage shall include at minimum a health insurance, [mandatory for traineeships and optional for studies:] a liability insurance and an accident insurance. [Explanation: In the case of intra-EU mobility, the participant's national health insurance will include a basic coverage during their stay in another EU country through the European Health Insurance Card. However, this coverage may not be sufficient for all situations, for example in case of repatriation or special medical intervention or in case of international mobility. In that case, a complementary private health insurance may be needed. Liability and accident insurances cover damages caused by the participant or to the participant during their stay abroad. Varying regulation of these insurances is in place in different countries and participants run the risk of not being covered by standard schemes, for example if they are not considered to be employees or formally enrolled at the receiving organisation. In addition to the above, insurance against loss or theft of documents, travel tickets and luggage is recommended]. [It is recommended to also include the following information:] [Insurance provider(s), insurance number and insurance policy]

La couverture devra inclure au minimum une assurance santé. Pour les mobilités de stage, une responsabilité civile et une assurance accident du travail sont obligatoires (optionnel pour les mobilités d'études). Explications : dans le cas d'une mobilité intra européenne, l'étudiant est couvert par son régime de sécurité sociale étudiant pour la prise en charge basique des soins médicaux lors de son séjour à l'étranger, par le biais de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM). Cependant, cette couverture peut s'avérer insuffisante dans certaines situations, notamment pour un rapatriement ou une intervention médicale spécifique ou dans le cadre d'une mobilité internationale hors Europe. Dans ce cas, une assurance santé complémentaire peut s'avérer nécessaire. Les assurances responsabilité civile et accident du travail couvrent les dommages causés par le participant ou au participant pendant son séjour. La réglementation de ces assurances varie d'un pays à l'autre et les participants courent le risque de ne pas être couverts par les régimes standards, par exemple s'ils ne sont pas considérés comme des employés ou officiellement inscrits dans l'organisme d'accueil. De plus, il est recommandé de souscrire une assurance contre la perte ou le vol de documents, de billets de voyage et de bagages. Il est recommandé d'indiquer les informations suivantes : compagnie d'assurance, numéro de police.

5.3 The responsible party for taking the insurance coverage is the participant. [In the case of separate insurances, the responsible parties may be different and will be listed here according to their respective responsibilities].

La partie responsable de la souscription de l'assurance est le participant.

En cas d'assurances distinctes, les parties responsables peuvent être différentes et seront énumérées ici en fonction de leurs responsabilités respectives.

ARTICLE 6 – ONLINE LINGUISTIC SUPPORT / AIDE LINGUISTIQUE EN LIGNE

Only applicable for mobilities for which the main language of instruction or work is available in the Online Linguistic Support (OLS) tool, with the exception of native speakers.

Applicable uniquement pour les mobilités dont les langues d'enseignement ou de travail sont disponibles sur l'outil linguistique en ligne (OLS), exception faite pour les locuteurs natifs.

6.1 The participant must carry out the OLS language assessment in the language of mobility (if available) before the mobility period. The completion of the online assessment before departure is a pre-requisite for the mobility, except in duly justified cases.

Le participant doit passer le test de langue OLS dans la langue de travail de la mobilité (si disponible) avant la période de mobilité. L'évaluation linguistique en ligne avant le départ est un prérequis à la mobilité, excepté dans des cas exceptionnels justifiés.

6.2 The level of language competence in [main language of instruction/work to be specified] that the student already has or agrees to acquire by the start of the mobility period is:

Le niveau de compétence linguistique en [indiquer la langue d'enseignement/travail] que l'étudiant possède ou s'engage à acquérir avant le début de la mobilité est : A1 A2 B1 B2 C1 C2 native speaker/locuteur natif

6.3 [Only applicable to participants following an OLS language course] The participant will follow the OLS language course of their choice, starting as soon as they receive access and making the most out of the service. The participant will immediately inform the organisation if he/she is unable to carry out the course, before accessing it.

[Concerne uniquement les participants qui suivent les cours OLS en ligne] : le participant suivra le cours de langue OLS de son choix, en commençant dès qu'il y aura accès et en tirant le meilleur parti du service. Le participant informera immédiatement l'établissement s'il n'est pas en mesure de suivre le cours, avant d'y avoir accès.

ARTICLE 7 – FINAL PARTICIPANT REPORT (EU SURVEY) / RAPPORT DU PARTICIPANT

- 7.1. The participant shall complete and submit the participant report (via the online EU Survey tool) after the mobility abroad within 30 calendar days upon receipt of the invitation to complete it. Participants who fail to complete and submit the online final report may be required by their organisation to partially or fully reimburse the financial support received.
 Le participant devra compléter et soumettre le rapport du participant (via l'outil en ligne EU Survey) après sa période de mobilité, dans un délai de 30 jours calendaires suivant la réception de la notification l'invitant à le faire. Les participants qui ne complètent pas et qui ne soumettent pas leur rapport du participant seront susceptibles de rembourser partiellement ou intégralement l'aide financière reçue à leur établissement d'envoi.
- 7.2 A complementary online survey may be sent to the participant allowing for full reporting on recognition issues.
 Un rapport en ligne complémentaire relatif à la reconnaissance de la mobilité pourra être envoyé au participant.

ARTICLE 8 – DATA PROTECTION / PROTECTION DES DONNÉES

The sending organisation shall provide the participants with the relevant privacy statement for the processing of their personal data before these are encoded in the electronic systems for managing the Erasmus+ mobilities.
 L'établissement d'envoi devra fournir aux participants la déclaration de confidentialité pertinente pour le traitement de leurs données personnelles avant que celles-ci ne soient encodées dans les systèmes électroniques de gestion des mobilités Erasmus+.

ARTICLE 9 – LAW APPLICABLE AND COMPETENT COURT / LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT

- 8.1 The Agreement is governed by the French law.
 Ce contrat est régi par le droit français.
- 8.2 The competent court determined in accordance with the applicable national law shall have sole jurisdiction to hear any dispute between the organisation and the participant concerning the interpretation, application or validity of this Agreement, if such dispute cannot be settled amicably.
 Le tribunal compétent déterminé conformément à la législation nationale applicable sera seul compétent pour entendre tout litige entre l'établissement et le participant concernant l'interprétation, l'application ou la validité de ce contrat, si ce litige ne peut pas être réglé à l'amiable.

SIGNATURES

For the participant: [Name – Forename]

Le participant [Prénom – NOM]

Done at [place], [date]

Fait à [lieu], le [date]

Signature:

For the organisation: [Name – Forename – Function]

Pour l'établissement : Timothée GUÉRIN, responsable des relations internationales

Done at [place], [date]

Fait à Bordeaux, le

Signature :

Glossary Glossaire

Term Terme	Definition/Explanation Définition/Explication
Nationality Nationalité	<p>Country to which the person belongs administratively and that issues the ID card and/or passport.</p> <p>Pays dont la personne dépend administrativement et qui a délivré la carte d'identité ou le passeport</p>
The European Student Identifier (ESI) L'identifiant étudiant européen	<p>A unique European Identifier number used to identify and authenticate students using the Erasmus+ Mobile App and/or the desktop version of the app to fill in and sign their online learning agreement. If the sending institution does not issue an ESI for its students an alternative mechanism for identifying and authenticating students can be accepted. For more information, visit the :</p> <p>Un numéro d'identification européen unique utilisé pour identifier et authentifier les étudiants qui utilisent l'application mobile Erasmus+ et/ou la version pour ordinateur de l'application pour remplir et signer leur contrat pédagogique en ligne. Si l'établissement d'envoi ne délivre pas d'ESI pour ses étudiants, un autre système d'identification et d'authentification des étudiants peut être accepté. Pour plus d'informations, consultez le site :</p> <p>Erasmus Without Paper Competence Centre.</p>
Study cycle Cycle d'études	<p>Short cycle (EQF level 5) / Bachelor or equivalent first cycle (EQF level 6) / Master or equivalent second cycle (EQF level 7) / Doctorate or equivalent third cycle (EQF level 8).</p> <p>Cycle court (CEC niveau 5) / Licence ou équivalent 1^{er} cycle (CEC niveau 6) / Master ou équivalent 2^e cycle (CEC niveau 7) / Doctorat ou équivalent 3^e cycle (CEC niveau 8).</p>
Field of education Domaine d'études	<p>The ISCED-F 2013 search tool available at http://ec.europa.eu/education/international-standard-classification-of-education-iscd_en should be used to find the ISCED 2013 detailed field of education and training that is closest to the subject of the degree to be awarded to the student by the Sending Institution.</p> <p>L'outil de recherche CITE-F 2013 disponible sur http://ec.europa.eu/education/international-standard-classification-of-education-iscd_en devra être utilisé pour trouver le domaine d'études de la classification internationale type de l'Education (CITE) le plus proche du domaine d'études du diplôme préparé par l'étudiant dans l'établissement d'envoi.</p>
Erasmus code Code Erasmus	<p>A unique identifier that every higher education institution that has been awarded with the Erasmus Charter for Higher Education (ECHE) receives. It is only applicable to higher education institutions located in Programme Countries.</p> <p>identifiant unique pour tout établissement d'enseignement supérieur titulaire de la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE). Concerne uniquement les établissements situés dans les Pays Programme.</p>
Administrative Contact person Personne responsable sur le plan administratif	<p>A person who provides a link for administrative information and who, depending on the structure of the higher education institution, may be the departmental coordinator or works at the international relations office or equivalent body within the institution.</p> <p>Personne qui assure le lien pour les informations administratives et qui, selon la structure de l'établissement d'enseignement supérieur, peut être le coordinateur du département ou travailler au bureau des relations internationales ou dans un service équivalent au sein de l'établissement.</p>
Mobility type: Semester(s) Type de mobilité : Semestre(s)	<p>A study period abroad lasting at least one academic term/trimester or 2 months to 12 months</p> <p>Une période d'études à l'étranger d'une durée d'au moins un trimestre académique ou d'une durée allant de 2 à 12 mois.</p>

<p>Blended mobility</p> <p>Mobilité hybride</p>	<p>Any mobility can be carried out as a “blended mobility” by combining the study period abroad with on virtual component at the receiving institution before, during or after the physical mobility to further enhance the learning outcomes.</p> <p>Toute mobilité peut être réalisée de façon hybride, en combinant une période d’études à l’étranger et une composante virtuelle dans l’établissement d’accueil avant, pendant ou après la mobilité physique, afin de renforcer les résultats d’apprentissage.</p>
<p>Short description of a virtual component</p> <p>Breve description de la composante virtuelle</p>	<p>An indication of whether the virtual component is an online course(s), embedded in a course(s) selected at the receiving institution, embedded in a blended intensive programme and/or other type of online activity at the receiving institution along with component title(s) or short description of the online activity.</p> <p>Indiquer si la composante virtuelle est un ou des cours en ligne, intégré(s) dans un ou des cours sélectionnés dans l’établissement d’accueil, intégré(s) dans un programme intensif hybride et/ou un autre type d’activité en ligne dans l’établissement d’accueil, avec le(s) titre(s) de la composante ou une brève description de l’activité en ligne.</p>
<p>Blended mobility with short term physical mobility</p> <p>Mobilité hybride avec mobilité physique de courte durée</p>	<p>If a long-term physical mobility is not suitable, the student may undertake a study period abroad lasting between 5 days and 30 days and combined with a compulsory virtual component to facilitate an online learning exchange and/or teamwork.</p> <p>Si une mobilité physique de longue durée ne convient pas, l’étudiant peut entreprendre une période d’études à l’étranger d’une durée de 5 à 30 jours, combinée à une composante virtuelle obligatoire pour faciliter un échange d’apprentissage en ligne et/ou un travail d’équipe.</p>
<p>Short-term doctoral mobility</p> <p>Mobilité doctorale de courte durée</p>	<p>A study period abroad lasting between 5 days and 30 days. An optional virtual component to facilitate an online learning exchange and/or teamwork can be added to further enhance the learning outcomes.</p> <p>Une période d’études à l’étranger d’une durée de 5 à 30 jours. Une composante virtuelle facultative pour faciliter un échange d’apprentissage en ligne et/ou un travail d’équipe peut être ajoutée pour renforcer les résultats d’apprentissage.</p>
<p>ECTS credits (or equivalent)</p> <p>Crédits ECTS (ou équivalent)</p>	<p>In countries where the "ECTS" system is not in place, in particular for institutions located in Partner Countries not participating in the Bologna process, "ECTS" needs to be replaced in the relevant tables by the name of the equivalent system that is used, and a web link to an explanation to the system should be added.</p> <p>Dans les pays où le système ECTS n’est pas utilisé, en particulier dans les établissements situés dans les Pays Partenaires ne participant pas au processus de Bologne, le système « ECTS » devra être remplacé dans tous les tableaux par le système équivalent, ainsi que d’un lien internet vers des informations complémentaires pertinentes.</p>
<p>Automatic recognition</p> <p>Reconnaissance automatique</p>	<p>All credits gained abroad– as agreed in the Learning Agreement and confirmed by the Transcript of Records – will be transferred without delay and counted towards the students' degree without any additional work or assessment of the student. This is signalled in the learning agreement by the “Yes” check box. If the “No” check box is selected, a clear justification needs to be provided and an indication on what other type of formal recognition will be applied e.g. registration in the students’ diploma supplement or Europass Mobility Document.</p> <p>Tous les crédits obtenus à l’étranger - comme convenu dans le contrat pédagogique et confirmé par le relevé de notes - seront transférés sans délai et comptabilisés dans le diplôme de l’étudiant sans travail supplémentaire ni évaluation de l’étudiant. Ceci est signalé dans le contrat pédagogique par la case à cocher "Oui". Si la case "Non" est cochée, une justification claire doit être fournie ainsi qu’une indication de l’autre type de reconnaissance formelle qui sera appliquée, par exemple l’enregistrement dans le supplément au diplôme de l’étudiant ou le document de mobilité Europass.</p>

<p>Educational component</p> <p>Composante pédagogique</p>	<p>A self-contained and formal structured learning experience that features learning outcomes, credits and forms of assessment. Examples of educational components are: a course, module, seminar, laboratory work, practical work, preparation/research for a thesis, mobility window or free electives.</p> <p>Une expérience d'apprentissage autonome et formelle structurée qui comporte des résultats d'apprentissage, des crédits et des formes d'évaluation. Exemples de composantes pédagogiques : un cours, un module, un séminaire, un travail de laboratoire, un travail pratique, une préparation/recherche pour une thèse, une fenêtre de mobilité ou des options au choix.</p>
<p>Level of language competence</p> <p>Niveau de compétence linguistique</p>	<p>A description of the European Language Levels (CEFR) is available at</p> <p>Information sur le Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECR) disponible sur https://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr</p>
<p>Course catalogue</p> <p>Catalogue de cours</p>	<p>Detailed, user-friendly and up-to-date information on the institution's learning environment that should be available to students before the mobility period and throughout their studies to enable them to make the right choices and use their time most efficiently. The information concerns, for example, the qualifications offered, the learning, teaching and assessment procedures, the level of programmes, the individual educational components and the learning resources. The Course Catalogue should include the names of people to contact, with information about how, when and where to contact them.</p> <p>Information détaillée, accessible et actualisée des formations proposées par l'établissement, disponible aux étudiants en amont de leur période de mobilité et pendant leurs études, qui leur permet d'effectuer les bons choix et de gérer leur emploi du temps de manière efficace. L'information concerne, par exemple, les qualifications proposées, les procédures d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation, le niveau des programmes, les composantes pédagogiques individuelles et les ressources d'apprentissage. Le catalogue de cours fera apparaître le nom des personnes de contact, ainsi que les modalités de prise de contact.</p>
<p>Responsible person at the Sending Institution</p> <p>Personne responsable dans l'établissement d'envoi</p>	<p>An academic who has the authority to approve the Learning Agreement, to exceptionally amend it when it is needed, as well as to guarantee full recognition of such programme on behalf of the responsible academic body. The name and email of the Responsible person must be filled in only in case it differs from that of the Contact person mentioned at the top of the document.</p> <p>Une personne qui a autorité pour approuver les contrats pédagogiques, de les modifier exceptionnellement si nécessaire, pour garantir leur pleine reconnaissance académique au nom de l'établissement responsable. Le nom et l'adresse mail de la personne responsable devront être indiqués uniquement dans le cas où ils diffèrent de ceux de la personne de contact indiquée au début du document.</p>
<p>Reasons for deleting a component</p> <p>Motifs de suppression d'une composante</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Previously selected educational component is not available at the Receiving Institution La composante préalablement choisie n'est pas disponible dans l'établissement d'accueil 2. Component is in a different language than previously specified in the course catalogue La composante est enseignée dans une langue différente de celle indiquée dans le catalogue de cours 3. Timetable conflict Problème d'emploi du temps 4. Other (please specify) Autre (préciser)
<p>Reason for adding a component</p> <p>Motifs d'ajout d'une composante</p>	<ol style="list-style-type: none"> 5. Substituting a deleted component Remplacement d'une composante supprimée 6. Extending the mobility period Prolongation de la période de mobilité 7. Adding a virtual component Ajout d'une composante virtuelle 8. Other (please specify) Autre (préciser)

Annexe I - GENERAL CONDITIONS / CONDITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 – LIABILITY / RESPONSABILITÉ

Each party of this agreement shall exonerate the other from any civil liability for damages suffered by them or their staff as a result of performance of this agreement, provided such damages are not the result of serious and deliberate misconduct on the part of the other party or his staff.

Chaque partie contractante décharge l'autre partie contractante de toute responsabilité civile du fait des dommages subis par elle-même ou par son personnel résultant de l'exécution du présent contrat, dans la mesure où ces dommages ne sont pas dus à une faute grave et intentionnelle de l'autre partie contractante ou de son personnel.

The National Agency of France, the European Commission or their staff shall not be held liable in the event of a claim under the agreement relating to any damage caused during the execution of the mobility period. Consequently, the National Agency of France or the European Commission shall not entertain any request for indemnity of reimbursement accompanying such claim.

L'Agence nationale française, la Commission européenne ou leurs personnels ne seront pas tenus responsables pour toute action en réparation des dommages survenus aux tiers, y compris le personnel du projet, pendant la réalisation de la période de mobilité. En conséquence, l'Agence nationale française ou la Commission européenne ne seront pas tenues à des indemnités de remboursement concernant cette action.

ARTICLE 2 – TERMINATION OF THE AGREEMENT / RÉSILIATION DU CONTRAT

In the event of failure by the participant to perform any of the obligations arising from the agreement, and regardless of the consequences provided for under the applicable law, the institution is legally entitled to terminate or cancel the agreement without any further legal formality where no action is taken by the participant within one month of receiving notification by registered letter.

Il pourra être mis fin au contrat en cas d'inexécution, par le participant, de ses obligations découlant du présent contrat, et indépendamment des conséquences prévues par la loi qui lui est applicable ; le présent contrat peut alors être résilié ou dissout de plein droit par l'établissement, sans qu'il soit nécessaire de procéder à aucune autre formalité juridique, dès lors qu'une mise en demeure par lettre recommandée a été notifiée aux parties et que cela n'a pas été suivi d'exécution dans un délai d'un mois.

If the participant terminates the agreement before its agreement ends or if they fail to follow the agreement in accordance with the rules, they shall have to refund the amount of the grant already paid, except if agreed differently with the sending organisation.

Si le participant met fin au contrat avant la fin de sa période contractuelle, ou s'il manque à ses obligations, il devra rembourser le montant de la bourse déjà reçu, sauf décision contraire de l'établissement d'envoi.

In case of termination by the participant due to "force majeure", i.e. an unforeseeable exceptional situation or event beyond the participant's control and not attributable to error or negligence on their part, the participant shall be entitled to receive at least the amount of the grant corresponding to the actual duration of the mobility period. Any remaining funds shall have to be refunded, except if agreed differently with the sending organisation.

Si la résiliation est due à un cas de force majeure, c'est-à-dire une situation exceptionnelle imprévisible ou un événement incontrôlable par le participant et qui ne peut pas être attribué à une erreur ou une négligence de sa part, le participant pourra recevoir au moins le montant de la bourse correspondant à la durée effective de la période de mobilité. Le financement restant devra être remboursé, sauf décision contraire de l'établissement d'envoi.

ARTICLE 3 – DATA PROTECTION / PROTECTION DES DONNÉES

All personal data contained in the agreement shall be processed in accordance with Regulation (EC) No 2018/1725 of the European Parliament and of the Council on the protection of individuals with regard to the processing of personal data by the EU institutions and bodies and on the free movement of such data. Such data shall be processed solely in connection with the implementation and follow-up of the agreement by the sending organisation, the National Agency and the European Commission, without prejudice to the possibility of passing the data to the bodies responsible for inspection and audit in accordance with EU legislation¹ (Court of Auditors or European Antifraud Office (OLAF)).

Le traitement de toute information personnelle présente au contrat devra être effectué conformément au règlement n° 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil pour la protection des individus, relatif au traitement des données personnelles par les institutions européennes et sur la libre circulation de celles-ci. Ces données seront utilisées uniquement pour la mise en place et le suivi de la convention de subvention par l'établissement d'origine, l'Agence nationale et la Commission européenne, sans préjudice quant à la possibilité de transmission de ces données aux organismes chargés du contrôle et de l'audit en accord avec la législation européenne² (Office européen de Lutte Anti-fraude).

The participant may, on written request, gain access to his personal data and correct any information that is inaccurate or incomplete. They should address any questions regarding the processing of their personal data to the sending institution and/or the National Agency. The participant may lodge a complaint against the processing of his personal data to the European Data Protection Supervisor with regard to the use of the data by the European Commission.

Le participant peut, sur demande écrite, avoir le droit d'accéder à ses données personnelles pour les modifier en cas d'erreur et pour les compléter. Il/elle adressera toute question concernant l'utilisation de ses données personnelles à l'établissement d'origine et/ou à l'Agence nationale. Le participant peut porter plainte contre l'utilisation de ses données personnelles auprès du Contrôleur européen de protection des données (CEPD) en ce qui concerne l'utilisation de celles-ci par la Commission européenne.

ARTICLE 4 – CHECKS AND AUDITS / VÉRIFICATION ET AUDITS

The parties of the agreement undertake to provide any detailed information requested by the European Commission, the National Agency of France or by any other outside body authorised by the European Commission or the National Agency of France to check that the mobility period and the provisions of the agreement are being properly implemented.

Les contractants s'engagent à fournir toute information détaillée demandée par la Commission européenne, l'Agence nationale française ou tout autre organisme extérieur accrédité par la Commission européenne et l'Agence nationale française pour vérifier que la période de mobilité et les dispositions prévues au contrat ont été mises en œuvre de manière conforme.

¹ Additional information on the purpose of processing your personal data, what data we collect, who has access to it and how it is protected, can be found at:

https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/specific-privacy-statement_en

Des informations supplémentaires sur le traitement des données personnelles, des données que nous collectons, des personnes qui y ont accès et sur la manière dont elles sont protégées, à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/specific-privacy-statement_en

Annexe II



ERASMUS+ STUDENT CHARTER

... highlights your rights and obligations and tells you what you can expect from your sending and receiving organisations at each step of your Erasmus+ experience.

- + **Higher education institutions** participating in Erasmus+ have committed themselves to respect the principles of the Erasmus Charter for Higher Education to facilitate, support and recognise your experience abroad.
- + **On your side**, you commit yourself to respect the rules and obligations of the Erasmus+ Grant Agreement that you have signed with your sending institution.
- + **The Erasmus+ Student and Alumni Association (ESAA)** offers you a range of services to support you before, during and after your experience abroad.

ERASMUS+

2

Erasmus Student Charter

STEP I. Before your mobility period

- + Once you have been selected as an Erasmus+ student, you are entitled to receive guidance regarding the partner institutions or enterprises where you can spend your mobility period and the activities that you can undertake there.
- + You have the right to receive information on **the grading system** used by your receiving institution, as well as information on **obtaining insurance and finding housing, and securing a visa** (if required). You can find the relevant contact points and information sources in the inter-institutional agreement signed between your sending and receiving institutions.
- + You will sign a **Grant Agreement** (even if you do not receive financial support from EU funds). If you are enrolled in a higher education institution located in a Programme Country, you will sign the Grant Agreement with your sending institution. If you are enrolled in a higher education institution located in a Partner Country, you may sign it with your sending or receiving institution, depending on the agreed arrangements. In addition, you will sign a **Learning Agreement** with your sending and receiving institution/enterprise. Thorough preparation of your Learning Agreement is crucial for the success of your mobility experience and to ensure recognition of your mobility period. It sets out the details of your planned activities abroad (including the credits to be earned and that will count towards your home degree).
- + After you have been selected, you will undergo an **on-line language assessment** (provided this is available in your main language of instruction/work abroad) that will allow your sending institution to offer you the most appropriate language support, if required. You should take full advantage of this support to improve your language skills to the level recommended by your receiving institution.

STEP II. During your mobility period

- + You should take **full advantage of all the learning opportunities** available at the receiving institution/enterprise, while respecting its rules and regulations, and endeavour to perform to the best of your ability in all relevant examinations or other forms of assessment.
- + Your receiving institution/enterprise commits itself to treat you in the same way as its home students/employees and you should make all the necessary **efforts to fit into your new environment**.
- + You could benefit from networks of mentors and buddies where available at your receiving institution/enterprise.
- + Your receiving institution will not ask you to pay **fees** for tuition, registration, examinations or for access to laboratory and library facilities during your mobility period. Nevertheless, you may be charged a small fee on the same basis as local students for costs such as insurance, student unions and the use of study-related materials or equipment.
- + Your **student grant or student loan** from your home country must be maintained while you are abroad.
- + You can **request changes** to the Learning Agreement only in exceptional circumstances and within the deadline decided by your sending and receiving institutions. You must ensure that these changes are validated by both the sending and receiving institutions/enterprise within a two-week period after the request has been submitted and keep copies of their approval. Any request to extend the duration of the mobility period must be submitted at least one month before the end of the originally planned period.

Erasmus Student Charter

3

STEP III. After your mobility period

- + In accordance with your Learning Agreement, you are entitled to receive **full academic recognition** from your sending institution for activities that you have completed satisfactorily during your mobility period.
- + If you are studying abroad, within five weeks of the publication of your results, your receiving institution will send a **Transcript of Records** to you and to your sending institution, showing your credits and grades achieved. Upon receipt of your Transcript of Records, your sending institution will provide you with complete information on the recognition of your achievements. If you are enrolled in a higher education institution located in a Programme Country, the recognised components (e.g. courses) will appear in your **Diploma Supplement**.
- + If you are doing a traineeship¹, your enterprise will give you a **Traineeship Certificate** summarising the tasks carried out and an evaluation. Your sending institution will also give you a Transcript of Records, if this forms

part of your Learning Agreement. If the traineeship was not part of the curriculum but you are enrolled in a higher education institution located in a Programme Country, the mobility period will be recorded in your Diploma Supplement and - if you wish - in your **Europass Mobility Document**. If you are a recent graduate from an institution located in a Programme Country, you are encouraged to request the Europass Mobility Document.

- + You should undergo an **on-line language assessment**, if available in your main language of instruction/work abroad, to monitor linguistic progress during your mobility.
- + You must fill in a questionnaire to provide **feedback on your Erasmus+ mobility period** to your sending and receiving institution, to the relevant National Agencies and to the European Commission.
- + You are encouraged to **share your mobility experience** with your friends, fellow students, staff in your institution, journalists etc. to let other people benefit from your experience, including young people.

¹ Not available between Programme and Partner Countries before 2017.

If you encounter a problem:

- You should identify the problem clearly and check your rights and obligations under your Grant Agreement.
- There are a number of people working in your sending and receiving institutions whose role is to help Erasmus+ students. Depending on the nature of the problem and the time it occurs, the contact person or the responsible person at your sending or receiving institution (or receiving enterprise in case of a traineeship) will be able to help you. Their names and contact details are specified in your Learning Agreement.
- Use the formal appeal procedures in your sending institution if necessary.
- If your sending or receiving institution fails to fulfil the obligations outlined in the Erasmus Charter for Higher Education or in your Grant Agreement, you can contact the relevant National Agency.

Charte de l'étudiant Erasmus+

La présente charte détaille vos droits et obligations et vous informe de ce que vous êtes en droit d'attendre de votre établissement d'origine et de votre établissement d'accueil à chaque étape de votre expérience Erasmus+.

- **Les établissements d'enseignement supérieur** participant au programme Erasmus+ se sont engagés à respecter les principes de la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, à faciliter, à soutenir et à reconnaître votre expérience à l'étranger.
- **De votre côté**, vous vous engagez à respecter les règles et obligations de la convention de subvention Erasmus+ que vous avez signée avec votre établissement d'origine.
- **L'association des étudiants et anciens étudiants Erasmus+** vous propose une gamme de services afin de vous aider avant, pendant et après votre expérience à l'étranger.

I. Avant votre période de mobilité

- Une fois votre candidature retenue au titre d'étudiant Erasmus+, vous êtes en droit de recevoir toutes les informations utiles concernant les établissements ou les entreprises partenaires où votre période de mobilité pourra se dérouler et où vous pourrez exercer les activités prévues.
- Vous êtes en droit d'être informé au sujet du **système de notation** en vigueur dans votre établissement d'accueil et des démarches à effectuer **pour contracter une assurance, trouver un logement et obtenir un visa** (si nécessaire). Vous trouverez les points de contact et les sources d'information utiles dans l'accord interinstitutionnel signé entre votre établissement d'origine et votre établissement d'accueil.
- Vous signerez un **contrat de mobilité** (même si vous ne recevez pas d'aide financière provenant des fonds de l'Union européenne).

Si vous êtes inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur situé dans un pays participant au programme³, vous signerez le contrat de mobilité avec votre établissement d'origine.

Si vous êtes inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur situé dans un pays partenaire, vous pouvez signer avec votre établissement d'origine ou votre établissement d'accueil, en fonction des modalités convenues.

En outre, vous signerez un contrat d'étude ou une convention de stage avec votre établissement ou entreprise d'origine et d'accueil.

Pour mener à bien votre expérience de mobilité et assurer la reconnaissance de votre période de mobilité, il est essentiel de préparer soigneusement votre contrat d'étude ou convention de stage. C'est lui qui présente en détail les activités que vous aurez à effectuer à l'étranger (y compris les crédits à capitaliser, qui compteront dans l'obtention de votre diplôme dans votre pays d'origine).

- Si votre mobilité se déroule dans un des pays du Programme, vous devrez vous soumettre à une évaluation linguistique en ligne obligatoire après votre sélection, dans la mesure où ce test est disponible dans la langue d'étude ou de travail principale que vous utiliserez à l'étranger. Cela permettra à votre établissement d'origine de vous proposer, si nécessaire, le soutien linguistique le plus approprié. Vous devez tirer pleinement profit de ce soutien afin d'améliorer vos compétences linguistiques et d'atteindre le niveau recommandé par votre établissement d'accueil.

II. Pendant votre période de mobilité

- Vous devez **profiter pleinement de toute l'offre d'enseignement disponible** dans l'établissement ou l'entreprise d'accueil, tout en respectant son règlement, et vous efforcer de donner le meilleur de vous-même lors des examens ou de toute autre forme d'évaluation.
- Votre établissement ou entreprise d'accueil s'engage à vous traiter de la même manière que ses propres étudiants ou employés et vous devez faire tous les **efforts nécessaires pour vous intégrer dans votre nouvel environnement**.

³ https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/programme-guide/part-a/who-can-participate/eligible-countries_fr

- Vous pouvez bénéficier des réseaux de tutorat et de parrainage, s'ils existent dans votre établissement ou entreprise d'accueil.
- Votre établissement d'accueil ne vous demandera aucuns **frais** de scolarité, d'inscription, d'examens ou d'accès aux laboratoires et aux bibliothèques au cours de votre période de mobilité. Néanmoins, il se peut que vous ayez à acquitter des frais peu élevés pour une assurance, l'adhésion à une association d'étudiants ou l'utilisation de matériel ou d'équipements pédagogiques, sur la même base que les étudiants locaux.
- La **bourse d'études ou le prêt étudiant** dont vous bénéficiez dans votre pays d'origine doivent être maintenus pendant votre séjour à l'étranger.
- Vous pouvez demander, uniquement dans des circonstances exceptionnelles, à **apporter des modifications** à votre contrat d'études ou votre convention de stage dans les délais prévus par vos établissements d'origine et d'accueil. Il vous appartient de vous assurer que ces modifications ont été validées à la fois par votre établissement d'origine et votre établissement ou entreprise d'accueil dans un délai de deux semaines suivant votre demande et de conserver une copie de leur accord. Toute demande de prolongation de la période de mobilité doit être présentée au moins un mois avant la fin de la période initialement prévue.

III. Après votre période de mobilité

- Conformément à votre contrat d'études ou de formation, vous êtes en droit de recevoir la **pleine reconnaissance académique** de la part de votre établissement d'origine pour les activités accomplies avec succès au cours de votre période de mobilité.
 - Si vous effectuez un séjour d'études à l'étranger, votre établissement d'accueil vous enverra, ainsi qu'à votre établissement d'origine, un relevé de notes où figureront le nombre de crédits et les notes obtenues, dans un délai de cinq semaines à compter de la publication de vos résultats. Dès réception de votre relevé de notes, votre établissement d'origine vous fournira des informations complètes sur la reconnaissance de vos acquis. Si vous êtes inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur situé dans un pays participant au programme, les éléments reconnus (les cours, par exemple) apparaîtront dans votre **supplément au diplôme**.
 - Si vous effectuez un stage, votre entreprise vous remettra un **certificat de stage** résumant les tâches exécutées et le résultat de l'évaluation. Votre établissement d'origine vous remettra également un relevé de notes si la convention de stage le prévoit. Si le stage ne fait pas partie de votre

programme d'études, vous pouvez demander à ce qu'il soit repris dans l'Europass Mobilité et si vous êtes inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur participant au processus de Bologne, la période de mobilité sera consignée dans votre supplément au diplôme. Si vous êtes jeune diplômé d'un établissement situé dans un pays participant au programme, nous vous encourageons à demander l'**Europass mobilité**.

- Si votre mobilité se déroule entre deux pays participant au Programme, vous devez vous soumettre à une seconde **évaluation linguistique en ligne**, si celle-ci est disponible dans votre langue d'étude ou de travail principale à l'étranger, afin de mesurer les progrès linguistiques accomplis au cours de votre mobilité.
- Vous devez compléter un rapport de participation afin de **témoigner de votre séjour**. Les informations données seront transmises à vos établissements d'origine et d'accueil, à l'Agence nationale Erasmus+ des pays d'origine et d'accueil ainsi qu'à la Commission européenne.
- Vous êtes invités à **partager votre expérience de mobilité** avec vos amis, les autres étudiants, le personnel de votre établissement, des journalistes, etc. et à faire bénéficier d'autres personnes de votre expérience, y compris les jeunes.

Si vous rencontrez un problème :

- *Vous devez identifier clairement le problème et vérifier quels sont vos droits et obligations tels qu'ils figurent dans votre contrat d'études.*
- *Plusieurs personnes, travaillant dans vos établissements d'origine et d'accueil, sont là pour aider les étudiants Erasmus+. Selon la nature du problème et le moment où il se pose, la personne de contact ou la personne responsable de votre établissement d'origine ou d'accueil (ou de l'entreprise d'accueil en cas de stage), sera en mesure de vous aider. Leur nom et leurs coordonnées figurent dans votre contrat d'étude ou de stage.*
- *Utilisez si nécessaire les procédures officielles de recours de votre établissement d'origine.*
- *Si votre établissement d'origine ou d'accueil manque aux obligations définies dans la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur ou dans votre convention de subvention, vous pouvez contacter l'agence nationale Erasmus+ concernée.*

Pour plus d'informations : ec.europa.eu/erasmus-plus
ou rejoignez-nous sur les réseaux sociaux : Erasmus+ #ErasmusPlus

Contact : Agence Erasmus + France / Education Formation www.agence-erasmus.fr